

2^{ÈME} RALLYE DU PIÉMONT OLORONNAIS

DIMANCHE 15 MAI 2022

DÉPART ET ARRIVÉE SALLE DES FÊTES DE LEDEUIX
Épreuve comptant pour la Coupe de France des Rallyes

1 SPÉCIALE PARCOURUE 3 FOIS :
ES1/2/3 «LUCQ-de-BÉARN» 13 km

www.rallyedupiémontoloronais.com

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution des règlements : Lundi 14 mars 2022

Ouverture des engagements : Lundi 14 mars 2022

Clôture des engagements : Lundi 02 mai 2022 (cachet de La Poste faisant foi)

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 08 mai et Samedi 14 mai 2022 à 09h00 au Bar Restaurant La Chênaie dit "Lo Cotoliu", 2 rue de la Marque, 64400 LEDEUX

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 08 mai de 09h00 à 18h00 et Samedi 14 mai 2022 de 09h00 à 18h00

Vérifications administratives : Samedi 14 mai 2022 de 15h45 à 18h45 Salle des Fêtes de Ledoux

Vérifications techniques : Samedi 14 mai 2022 de 16h00 à 19h00 Salle des Fêtes de Ledoux

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 14 mai 2022 à 16h00 Salle des Fêtes de Ledoux

1ère réunion des Commissaires sportifs : Samedi 14 mai 2022 à 17h45 Salle des Fêtes de Ledoux

Publication des équipages admis au départ : Samedi 14 mai 2022 à 20h00 Salle des Fêtes de Ledoux

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 14 mai 2022 à 20h00 Salle des Fêtes de Ledoux

Départ 1ère voiture : Dimanche 15 mai 2022 à 09h00 Salle des Fêtes de Ledoux

Arrivée 1ère voiture : Dimanche 15 mai 2022 à 15h19 Salle des Fêtes de Ledoux

Vérifications finales : Dimanche 15 mai 2022 Garage HEL Automobiles 71 Av d'Espagne 64400 Bidos
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : Dimanche 15 mai 2022 Salle des Fêtes de Ledoux et sur le site FFSA, 30min après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Dimanche 15 mai Salle des Fêtes de Ledoux, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Adour Pays Basque organise le Samedi 14 et le Dimanche 15 mai 2022 le 2ème Rallye Régional Asphalté du Piémont Oloronais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le **01. / 03 / 2022** sous le numéro **14** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **198**

en date du **08 / 03 / 2022**

Permis d'organisation FFSA

Comité d'Organisation

198 **08/03/2022**
n° date :

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
05-57-22-29-80
sportauto.aquit@wanadoo.fr

Co-Présidents : Paillé-Barrère Fernand et Lansalot Jérémy

Membres : Loustaunau Éric, Valentin Bauchet, Pollet Yoann, Lansalot Joan, Loustaunau Hugo

Secrétariat du Rallye, Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Téléphone : 06 82 63 61 11 / 06 45 15 02 82

E-mail : ecuriedupiemont@outlook.fr

Organisateur technique

Nom : Ecurie du Piémont

Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course Général
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES
Directeur d'Epreuve Spéciale

Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef
Chronométrateurs

Chargés des relations avec les concurrents

Classement

Mme MARTY Brigitte.....Licence n° _____
Mme FOURCADE Annie.....Licence n° 15323.....
M. ERRERA Flavien.....Licence n° _____
M. TRONCAL Guy.....Licence n° 1056.....
M. MARTY Patrice.....Licence n° 9699.....
M. ESCLOUPE Yves.....Licence n° 76046.....
M. MELIANDE Maurice.....Licence n° 157142...
M. LARQUEY SergeLicence n° 8454.....
M. GAUTHIER Eric.....Licence n° 196863..
M.BATARD PATRICK..... Licence n°146650
M. Licence n° _____
Mme ZONTA Christiane.....Licence n° _____
.M. CARJUZAA Pierre.....Licence n° _____
M. CASSAGNE Léo..... Licence n° _____
M. FOURCADE Jean-François.....Licence n° 8460.....
M. Licence n° _____
Mme BOUGEOIS Monique.....Licence n° _____
M. DUCROCQ Frédéric.....Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Piémont Oloronais compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Asphalte 2022 (Coefficient 2)
- le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2022
- le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 2ème Rallye Régional Asphalte du Piémont Oloronais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec les photocopies des permis et licences pilote et copilote, avant le Lundi 02 mai 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à :

Ecurie du Piémont
14 Rue Jacques Prévert
64400 Oloron-Sainte-Marie
ecuriedupiemont@outlook.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **70 voitures** maximum pour l'ensemble Modernes + VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le déchargement des véhicules de courses se feront Impasse des Pyrénées à Ledeux donnant accès au terrain de foot annexe et aux terrains de tennis.

Le parc remorque **OBLIGATOIRE** se situera également Impasse des Pyrénées de chaque côté du terrain de foot annexe.

Il est strictement interdit de stationner les remorques au parc d'assistance.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Parc de la Chênaie (dit aussi "Les Houssats") et le long de la rue des Houssats.

Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.
- Il est interdit de planter sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Piémont Oloronais représente un parcours de 76.8 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.0 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1/2/3 "Lucq-deBéarn" (13.0 km)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **trois (3)**.

Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 08 mai de 09h00 à 18h00 et le Samedi 14 mai 2022 de 09h00 à 18h00.

Le road-book sera disponible le Dimanche 08 mai et Samedi 14 mai 2022 à 09h00 au Bar Restaurant La Chênaie dit "Lo Cotoliu", 2 rue de la Marque, 64400 LEDEUIX.

Un autocollant obligatoire avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise, sera distribué en même temps que le road-book.

A noter qu'au niveau des zones résidentielles, **la vitesse sera strictement limitée à 30 km/h**.

Des contrôles radar pourront être effectués et en cas d'infraction seront sanctionnés, conformément au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en chèques (non cumulable) :

Scratch : 1er = 350€ ; 2ème = 290€ ; 3ème = 200€

*Groupe : (si plus de 5 partants dans le groupe) 1er = 290€ ; 2ème = 220€ ; 3ème = 120€
(de 1 à 5 partants) 1er = 200€*

*Classe : (si plus de 5 partants dans la classe) 1er = 260€ ; 2ème = 190€ ; 3ème = 100€
(de 3 à 5 partants) 1er = 200€ ; 2ème = 120€*

(moins de 3 partants) 1er = 150€

1er Equipage féminin = 150€

Les classes GT9 et GT10 ; N4 et R4 ; A6 et A6K ; A5 et A5K ; N2 et N2S sont regroupées.

Si le nombre de partants du rallye modernes est inférieur à 50, le montant des primes sera diminué de 50%.

La remise Coupes et Trophées se déroulera le dimanche 15 juin à la Salle des Fêtes de Ledeuix à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.